



# L'ÉCHO DU CÔTEAU



Municipalité de  
Sainte-Mélanie

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

Édition spéciale - Décembre 2020

Bulletin d'information publié par la Municipalité de Sainte-Mélanie

info@sainte-melanie.ca

www.sainte-melanie.ca

Suivez-nous sur  
facebook

twitter https://twitter.com/SainteMelanie

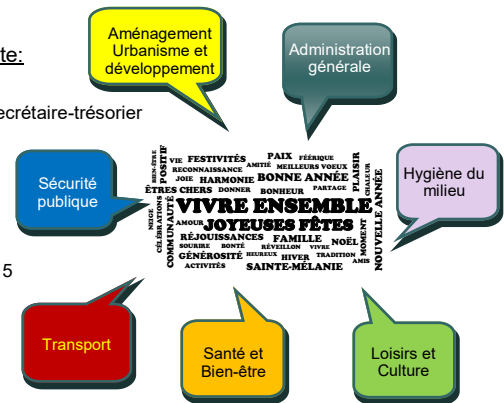


Lors d'une séance extraordinaire tenue le 14 décembre dernier, le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021. Il a été décrété que le taux de la taxe foncière générale demeurerait à 0.56 \$ du cent dollars pour l'année 2021.

Sur la mosaïque de gauche à droite:

Françoise Boudrias - Mairesse  
Claude Gagné - Directeur général et secrétaire-trésorier  
Daniel Gravel - Conseiller district 1  
Jasmin Boucher - Conseiller district 2

Denis Filiatrault - Conseiller district 3  
Gilbert Perreault - Conseiller district 4  
Geneviève Poirier - Conseillère district 5  
Nathalie Lépine - Conseillère district 6



## MOT DE LA MAIRESSE

Votre conseil municipal a la responsabilité de vous présenter les prévisions budgétaires de la Municipalité couvrant l'exercice financier de l'année 2021.

Les membres du conseil se sont réunis pour discuter, analyser et évaluer divers scénarios pour établir ces prévisions budgétaires.

Le lundi 14 décembre 2020, nous avons adopté lors d'une séance extraordinaire les prévisions budgétaires 2021 telles que décrites dans cette édition spéciale.

Les membres du conseil sont des citoyennes et citoyens de la municipalité qui se sont engagés à servir au mieux de leur connaissance l'intérêt commun des contribuables de la municipalité. Nous restons attentifs à respecter la capacité de payer des contribuables, tout en préservant l'offre des services municipaux qui fait de Sainte-Mélanie une municipalité agréable à vivre et inspirante pour attirer de nouveaux résidents.

La bonne nouvelle pour cette présentation du budget est que nous avons décidé de laisser le taux de la taxe foncière 2021 comme en 2020 et 2019 soit à 0,56 \$. Le taux des années 2016, 2017 et 2018 était à 0,57 \$/100 \$ d'évaluation foncière. Pour équilibrer le budget 2021 et geler le taux de taxe foncière, le conseil municipal a également choisi d'équilibrer le budget en affectant 99 860 \$ du surplus libre cumulé.

À titre d'exemple, l'affectation de surplus libre pour maintenir l'équilibre budgétaire était en 2020 de 77 737 \$, en 2019 de 43 440 \$, en 2018 de 40 679 \$, en 2017 de 140 000 \$ et en 2016 de 150 000 \$. Ainsi, le gel du taux de la taxe foncière est accompagné d'un gel de la tarification pour tous les réseaux publics (égout/aqueduc) et du gel de la tarification pour la gestion des matières résiduelles à 213,50 \$ par unité résidentielle.

Le budget de revenus 2020 était de 4 222 975 \$ et la prévision de réalisation au 31 décembre 2020 est de 4 311 293 \$, soit un excédent de revenus estimé de 88 813 \$. Le budget de dépenses et investissements 2020 était de 4 222 975 \$ et la prévision de réalisation est de 3 985 617 \$, soit une baisse de dépenses estimée de 237 358 \$. L'excédent (surplus) estimé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 est de 325 676 \$.

La prévision budgétaire pour 2021 est de 4 777 057 \$, l'écart avec le budget 2020 est de 554 082 \$ soit en hausse de 13 %, cette hausse est occasionnée principalement par l'augmentation des coûts pour le déneigement, la protection incendie, l'ajout d'un poste administratif et des investissements au Centre des loisirs, au parc des Sables et au Centre communautaire.

# MOT DE LA MAIRESSE

Quant aux dépenses d'opérations, elles passent d'une prévision de 3 405 386 \$ en 2020 à 3 707 643 \$ en 2021, soit une hausse de 8,9 %.

En ce qui concerne la taxe foncière générale, nous serons en 2021 à la troisième et dernière année du rôle triennal (2019/2020/2021). La valeur des immeubles imposables est passée de 394 375 900 \$ à 401 434 400 \$ soit une augmentation de 7 058 500 \$ (hausse de 1,8 %). Le conseil municipal a choisi de maintenir le taux de la taxe foncière générale à 0,56\$/100\$ d'évaluation foncière. À ce taux, cette majoration de valeur foncière procure des revenus supplémentaires de taxe de 39 528 \$ pour 2021.

Actuellement le surplus libre estimé à la fin de l'exercice financier, soit le 31 décembre 2020, est de 1 486 619 \$.

Je tiens à remercier notre directeur général, monsieur Claude Gagné pour son soutien et pour la qualité des documents déposés pour l'élaboration des prévisions budgétaires ainsi qu'à tout le personnel de la Municipalité; à l'administration, madame Martine Malo, madame Sylvie Arvisais et madame Francine Chabut; en bâtiment et en environnement, messieurs Tony Turcotte et Sylvain Nihouarn; en loisirs et culture, monsieur Martin Alarie et madame Ghislaine Beaufort; aux travaux publics, monsieur Gabriel Charette, monsieur Dominic Durand, monsieur Olivier Dubois et monsieur Marcelin Beauséjour; au local Jeunesse L'Amigo, monsieur Éric Dupuis. Leur dévouement et leur excellent travail ont permis de maintenir les services municipaux et ce, malgré la situation hors du commun, que nous vivons tous depuis plusieurs mois qui a entraînée des instabilités dans l'offre de nos activités, des incertitudes et du stress. L'année 2020 a été une année très éprouvante avec des records de chaleur.

Sur la table de travail en 2021, le conseil municipal sera encore particulièrement attentif au suivi du dossier du plan directeur des infrastructures du périmètre urbain dont la priorité est le remplacement du système de traitement des eaux usées. Nous avons accordé en 2018-2019 le mandat à la firme Parallèle 54 Expert-Conseil pour aider les membres du conseil à faire avancer le dossier. Nous avons déposé un règlement amendant la grille des usage des zones A-15 et A-59 en ajoutant la classe d'usage « service publics type 2 3520- équipement et activités liés au traitement de l'eau en conformité au plan d'urbanisme de Sainte-Mélanie et au schéma d'aménagement de la MRC de Joliette. Nous espérons que ce projet de remplacement de notre système de traitement des eaux usées pour le secteur « village » et l'avancement du plan directeur des infrastructures pour le périmètre urbain se réaliseront en 2022. Nous attendons toujours les réponses des différents paliers gouvernementaux liés à ce projet.

Nous avons donné en 2020 un mandat à Parallèle 54 Expert-Conseil Inc. pour nous documenter sur la consommation d'eau potable pour le réseau du village avec des pistes de solution afin de répondre aux questionnements des citoyennes et citoyens village concernant l'approvisionnement de l'eau potable

pendant la période estivale. En 2021, nous allons nous attabler sur les pistes de solution.

Nous avons formé un comité citoyen pour amorcer la refonte du plan stratégique de développement 2020-2031 afin d'établir un nouveau plan d'action considérant les aspirations des citoyens pour le développement de la municipalité. En raison de la situation pandémique en 2020, le comité a dû interrompre sa réflexion et ne pas faire de consultations publiques pour recueillir vos propositions. Nous espérons qu'en 2021, nous aurons la possibilité de vous consulter pour introduire des actions pour répondre à un développement durable de la municipalité.

La Culture du « vivre ensemble » se transmet par l'implication et l'exemple. Je trouve cela toujours important de souligner l'apport des bénévoles et des organismes du milieu. Ils sont le cœur qui contribue à la qualité de vie de la municipalité. Nous continuerons à soutenir les organismes tels que L'Entraide communautaire, qui s'occupe particulièrement de nos familles moins favorisées financièrement, la bibliothèque municipale, l'AQDR, le Club de l'Amitié, le Cercle de Fermières, Culture en Action, le Comité de jumelage, les comités de la fête des Récoltes et les activités de la Municipalité pour ses citoyens.

Cette année, le patrimoine a été très présent dans les actualités provinciales qui a entraîné une révision des politiques de soutien au patrimoine du Ministère de la culture du Québec. Des citoyennes et citoyens de Sainte-Mélanie préoccupés par la préservation de notre patrimoine se sont regroupés pour créer un organisme à but non lucratif sous le nom de « La Société du patrimoine de la seigneurie D'Ailleboust ». Présentement, La Société du patrimoine de la seigneurie D'Ailleboust a déposé au registraire du patrimoine culturel une demande pour que l'ancien Manoir Panet soit reconnu comme un immeuble patrimonial et un lieu historique. L'organisme a acquis cet automne le Manoir afin de créer un lieu de culture et de patrimoine grâce à l'appui financier des membres de l'organisme. Ils ont à cœur de mettre en valeur l'ancien Manoir Panet qui fut jadis un foyer significatif de la naissance comme de l'affirmation d'une culture canadienne-française autonome par une programmation culturelle.

Je profite de cette édition spéciale pour vous souhaiter, en mon nom et ceux des membres du conseil et du personnel municipal, un bon temps des Fêtes. Nous avons tous été sollicités à donner nos efforts pour ne pas faire de rassemblement du moins physiquement. Ces efforts serviront à soutenir les employés qui travaillent dans le système de la santé.

Qu'en cette période la magie de Noël, la magie du cœur, puisse opérer et apporter joie et gaieté dans nos foyers. Je nous souhaite beaucoup de créativité afin que l'on puisse trouver des moyens de garder contact avec nos proches et que l'année 2021 soit une année inspirante, débordante de santé, d'amitié et de bienveillance !

**Françoise Boudrias**  
Mairesse



*Bonne Année*

**Prévisions budgétaires  
Fonds d'administration  
Exercice se terminant le 31 décembre 2021**



**Taux de la taxe foncière 2021 = 0,56/100 \$ d'évaluation**

**REVENUS**

Taxes sur la valeur foncière	2 254 926 \$	
Taxes sur une autre base	672 374 \$	
Paiement tenant lieu de taxes	25 938 \$	
Autres services rendus	108 180 \$	
Autres revenus	417 060 \$	
Transferts inconditionnels	134 073 \$	
Transferts conditionnels	220 775 \$	
Crédit GMR	113 871 \$	
<b>TOTAL DES REVENUS</b>		<b>3 947 197 \$</b>
AFFECTATION FONDS RÉSERVÉS		25 000 \$
AFFECTATION DE SURPLUS		804 860 \$
<b>BUDGET TOTAL</b>		<b>4 777 057 \$</b>

**DÉPENSES**

Administration générale	757 955 \$	
Sécurité publique	542 699 \$	
Transport	905 062 \$	
Hygiène du milieu	565 490 \$	
Santé et bien-être	24 905 \$	
Aménagement, urbanisme et développement	230 441 \$	
Loisirs et culture	616 852 \$	
Frais de financement	64 239 \$	
Autres activités financières	146 818 \$	
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>3 854 461 \$</b>
Activités d'investissement		922 596 \$
<b>BUDGET TOTAL</b>		<b>4 777 057 \$</b>



# LE CARREFOUR CANIN

CONTRÔLEUR ANIMALIER  
POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE



## NOS COORDONNÉES

### LE CARREFOUR CANIN

707, BOUL. DE L'INDUSTRIE  
SAINT-PAUL, QC, J0K 3E0

TÉLÉPHONE :

450-752-2646

SANS FRAIS :

1-844-752-2646



### \*\*\*IMPORTANT\*\*\*

En raison de la COVID-19, prenez note que les licences ne sont plus disponibles à la Municipalité. C'est pourquoi nous avons élargi nos méthodes de paiement afin de rendre les transactions plus faciles et accessibles à tous.

### \*\*\*INFORMATION\*\*\*

Depuis le 3 mars 2020, est entrée en vigueur la nouvelle Loi provinciale visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002), vous pouvez la consulter au : [www.carrefourcanin.com](http://www.carrefourcanin.com)

Elle dit, en outre, qu'un chien de 20 kg et plus doit porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais. Le montant de l'amende fixée par le Gouvernement provincial pour ne pas avoir respecté cette Loi est d'un montant allant de 500 \$ à 1 500 \$ + frais. Soyez proactifs !

### \*\*\*RABAIS AINÉS\*\*\*

Si vous avez 65 ans ou plus, prenez note que le Carrefour Canin vous offre une licence gratuite, mais elle est tout de même obligatoire, alors ne tardez pas !

## LICENCES CANINES POUR L'ANNÉE 2021

### ATTENTION • NOUVELLE MÉTHODE • COVID-19 • RECENSEMENT 2021

Vu la situation sanitaire à laquelle nous faisons face en ce moment, le Carrefour Canin a dû cesser le porte-à-porte par mesure préventive. Le recensement annuel des chiens pour l'année 2021 se fera donc par la poste. Si vous étiez le gardien d'un animal déjà enregistré au Carrefour Canin, vous recevrez une lettre par la poste au cours du mois de janvier afin de vous inviter à prendre la licence annuelle. Par contre, si vous avez récemment fait l'acquisition d'un nouveau compagnon, vous avez un délai de 15 jours pour l'enregistrer à partir du moment où il arrive dans votre foyer, à moins qu'il n'ait pas atteint l'âge de 4 mois. Le présent communiqué a pour but de vous informer des différents moyens mis à votre disposition afin de vous procurer une telle licence au montant de 30 \$ par chien et donc la validité est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

**Vous pouvez effectuer l'enregistrement de votre animal de l'une ou l'autre des façons suivantes ;**

- ✓ En vous présentant en magasin du lundi au mercredi de 9 h à 18 h, le jeudi et vendredi de 9 h à 21 h ou le samedi et dimanche de 9 h à 17 h.
- ✓ Par téléphone au 450-752-2646, il vous sera possible de payer par carte de crédit.
- ✓ En vous rendant sur le site internet du Carrefour Canin au [www.carrefourcanin.com](http://www.carrefourcanin.com) dans la section « **Payez votre licence** » en complétant et en imprimant le formulaire requis et en le postant au Carrefour Canin accompagné de votre chèque libellé au nom de **Le Carrefour Canin** au montant de 30 \$ par chien.
- ✓ Vous pouvez aussi effectuer un virement directement de votre compte bancaire. Si vous choisissez cette méthode, il est TRÈS IMPORTANT de nous envoyer un courriel ou de nous téléphoner afin de nous fournir les informations suivantes :

- Votre nom complet, adresse, numéro de téléphone et date de naissance;
- Le nom de votre animal, mâle ou femelle, sa race, sa couleur et son âge;
- Votre choix de licence (en plastique ou en métal);
- Si oui ou non, il est stérilisé et s'il pèse plus de 20 kg (44lbs).

Le virement doit être fait à [info@carrefourcanin.com](mailto:info@carrefourcanin.com) À la question de sécurité vous devez indiquer le mot **OUI** et à la réponse indiquez le mot **NON** afin de garder le tout le plus simple possible pour tous.

Lors de la réception de votre paiement, nous vous posterons la licence de votre animal directement à votre domicile sans frais de poste.

C'est avec grand plaisir que nous continuons à vous offrir la totalité des services malgré la situation actuelle. N'hésitez donc pas à nous contacter en cas de besoin. Nous profitons de l'occasion pour vous remercier de votre habituelle collaboration.

De toute l'équipe du Carrefour Canin.